

***F. D. C. A. L. A.***

***FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COOPERATIVES***

***AGRICOLES DE LOIRE-ATLANTIQUE***

*Siège social : Chambre d'Agriculture, rue de la Géraudière, 44939 NANTES Cedex 9*

*Secrétariat : C.E.I.L.A., le Tertre Juin, SUCE S/ERDRE 44240*

---

## **CONTRIBUTION AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET D'AEROPORT A NOTRE DAME DES LANDES**

La Fédération des Coopératives Agricoles de Loire-Atlantique regroupe les coopératives agricoles ayant des fonctions d'approvisionnement, de services et de mise en marchés des productions agricoles du département. Elles travaillent à côté d'opérateurs privés qui assurent des fonctions identiques sans avoir à respecter une notion de territorialité.

Globalement, le projet d'aéroport peut être étudié selon 3 axes :

- l'impact sur la zone d'action des coopératives
- l'impact sur les coûts de production et la rentabilité des investissements et l'emploi
- l'impact sur les coopérateurs

### **I - L'IMPACT SUR LA ZONE D'ACTION**

Les coopératives ont une zone géographique d'action prévue par leurs statuts et qu'elles ne peuvent pas modifier facilement. Donc, toute amputation de territoire agricole pour l'urbanisation ou tout autre projet réduit d'autant le potentiel de la coopérative. Une ZAD de plus de 1000 ha auxquels vont s'ajouter des emprises routières et ferroviaires est un rempart fort par rapport à l'activité agricole.

De plus, l'espace entre la ZAD et la partie nord de la Communauté Urbaine de Nantes a un petit avenir agricole productif.

Il s'ensuivra des départs d'agriculteurs avec la totalité de leurs droits à primes. Ils laisseront sur place des hectares non primables et donc peu intéressants pour des producteurs.

## **II - IMPACT SUR LES COUTS DE PRODUCTION**

Toute zone de faible production ou de non production allonge les circuits de ramassage des récoltes ou d'animaux et augmente les coûts. Il en est de même pour les coopératives de services. Ceci a également des conséquences sur l'emploi : plusieurs coopératives peuvent justifier de la perte d'emplois à cause de l'aéroport de Notre Dame des Landes.

De plus, une diminution des tonnages collectés sur une zone entraîne une moins bonne rentabilité des investissements.

## **III – IMPACT SUR LES COOPERATEURS**

- les coopératives sont évidemment très à l'écoute et soutiennent leurs adhérents qui pourraient être délocalisés. Même si l'indemnisation est correcte, le travail supplémentaire à fournir se mesure mal sans compter tout l'affectif qu'il faut quitter.
- viennent en second lieu ceux qui vont perdre une partie seulement de leur ferme. Les équipes de travail sont modifiées, les parcours sont allongés ( accès aux parcelles à cause des routes nouvelles ... ). Les CUMA peuvent être déstabilisées ainsi que les groupes d'entraide.

**IV – LE DETAIL DE L'IMPACT EN TERME DE CHIFFRE D'AFFAIRES ET D'EMPLOI** sera établi et communiqué par chaque Coopérative.

## **V - Ont participé à la validation du présent dossier :**

C.A.N.A.	BP 102	44157 ANCENIS Cedex
CO.LA.RE.NA.	la Fondinais	44750 CAMPBON
VAL NANTAIS	40 bd Gustave Roch BP 46517	44265 NANTES Cedex 02
SCAFLA	la Jumelière	44470 CARQUEFOU
OUEST-GENISSES	la Bossiérie BP 80	44130 BLAIN
C.E.I.L.A.	le Tertre Juin	44240 SUCE/ERDRE